

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS (OG AD) du 21 décembre 2022

Procès-verbal de la séance du mercredi 21 décembre 2022, Sâles, La Lisière, 19h30

Membres

Vincent Bosson, préfet	VBos	président	Bulle	présent
Pierre Lombardo		vice-président	Gruyères	présent
Justine Catillaz		membre	Gruyères	présente
Anne-Marie Seydoux		membre	Bas-Intyamon	présente
Robert Ruffieux		membre	Botterens	excusé <i>remplacé par Dominique Macheret</i>
Suzanna Sciboz		membre	Broc	présente
Nicolas Pasquier		membre	Bulle	présent
Eric Barras		membre	Châtel-sur-Montsalvens	présent
Christine Borcard		membre	Corbières	présente
Carole Pythoud		membre	Crésuz	présente
François Robadey		membre	Echarlens	excusé <i>remplacé par Lucas Grandjean</i>
Victor Beaud		membre	Grandvillard	excusé <i>remplacé par Suzanne Cosandey</i>
Bernard Bapst		membre	Hauteville	présent
Corine Sigris		membre	Haut-Intyamon	excusée <i>remplacée par Boris Fringeli</i>
Tanja Buchs		membre	Jaun	excusée <i>remplacée par Michael Schuwey</i>
Gillian Simpson		membre	Marsens	présent
Laura Pasquier		membre	Morlon	présente
Claude Pasquier		membre	Le Pâquier	présente
Virginie Fragnière Charrière		membre	Pont-en-Ogoz	présente
Valérie Bapst		membre	Pont-la-Ville	présente
Anne Favre-Morand		membre	Riaz	présente
Claude Raemy		membre	La Roche	présent
Isabelle Seydoux		membre	Sâles	présente
Natacha Rumo		membre	Sorens	présente
Gabriella Richoz		membre	Val-de-Charmey	présente
Claude Bovigny		membre	Vaulruz	présent
Emmanuel Romanens		membre	Vuadens	présent

Membres du comité

Marie-France Roth-Pasquier	MFRP	présidente	Bulle	présente
Nicolas Wyssmuëller	NW	vice-président	Bulle	présent
Patrick Audemars	PA	vice-président	Morlon	présent
Kirthana Wickramasingen	KW	membre	Bulle	présente
Christine Sauterel	CS	membre	Haut-Intyamon	présente
Jean-François Suys	JFS	membre	Crésuz	présent
Christophe Revaz	CR	membre	Hauteville	présent
Pierre Justin Morard	PJM	membre	Pont-en-Ogoz	présent
Stéphane Baechler	SB	membre	Sâles	présent

Membres de la commission Enfance et Jeunesse

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS (OG AD) du 21 décembre 2022

Patrick Audemars	PA	président	Morlon	présent
Marie-France Roth-Pasquier	MFRP	membre	Bulle	présente
Thérèse A. Luchinger	TAL	membre	Bulle	présente
Jérémie Guillaume	JG	membre	Riaz	excusé
Pascal Pernet	PP	membre	Bulle	présent
Natacha Rumo	NR	membre	Sorens	présente
Alan Vionnet	AV	membre		absent
Maverick Frossard	MF	membre		absent

Membres de la commission Culture

Nicolas Wyssmuëller	NW	président	Bulle	présent
Serge Castella	SC	membre	Bulle	présent
Serge Rossier	SR	membre		excusé
Isabelle Sudan	IS	membre	Broc	présente
Emmanuel Dayer	ED	membre		présent

Membres de la commission Financière

Maxime Pasquier	MP	membre	Bulle	excusé
Boris Fringeli	BF	membre	Intyamon	présent
Christian Grandjean	CG	membre	Morlon	présent
Karine Kilchoer	KK	membre	Le Pâquier	excusée
Frédéric Pochon	FP	membre	Pont-en-Ogoz	excusé
Jean Godel	JnG	Coordinateur régional		présent
Rute Ruaz	RR	Secrétaire, PV		présente

Invités

Pascal Florio		Grilles		présent
Bernard Bapst		Syndic, Pont-la-Ville		présent
Dominique Macheret		Syndic, Botterens		présent
Yanaelle Sciboz		Cons. Comm. Culture, Botterens		présente
Olivier Risse		Cons. Comm. Aff. Sociales, Botterens		présent
Xavier Schaller		Journal <i>La Gruyère</i>		présent
Jacques Charrière		Cons. Comm. Châtel-s.-Montsalvens		présent

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS (OG AD) du 21 décembre 2022

1. Ouverture de la séance par le Préfet de la Gruyère, Vincent Bosson, président de l'Assemblée des délégués

VBos salue les membres présents et ouvre la séance à 19h30. Mot de bienvenue par le syndic de Sâles, Nicolas Hassler. **VBos** précise, à propos du point 7.2 de l'ordre du jour, qu'il s'agit d'une simple information, et non d'une nomination. L'ordre du jour est ainsi accepté.

2. Contrôle des présences

25 communes sur 25 présentes, soit 117 voix sur 117. Majorité absolue fixée à 59 voix. **NOTE** : une commune (Echarlens, 2 voix) manque à l'appel en début d'assemblée, mais son représentant est arrivé peu après le début. Ainsi, au point 5.3 – Approbation du budget 2023, toutes les communes ont voté, soit un total de 117 voix. Dominique Macheret et Bertrand Gaillard sont nommés scrutateurs.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2022

Pas de remarque. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

4. Rapport d'activité par Marie-France Roth Pasquier, présidente du Comité d'Option Gruyère

Le rapport ne sera pas lu, ayant été joint à la convocation. Quelques jalons depuis l'AD constitutive du 20 octobre 2021 à Riaz sont évoqués, notamment les préparatifs administratifs. Ainsi deux personnes ont été engagées, Jean Godel (coordinateur à 80%) et Rute Ruaz (secrétaire administrative à 40%). Un choix validé le 25 mai 2022 par le Comité. RR engagée au 1^{er} août 2022, JnG le 1^{er} septembre 2022 à 20% puis à 80% dès octobre 2022. Une esquisse de premier budget prévoyait un secrétariat à 20% et un délégué-coordonateur à 100%, mais un rééquilibrage en faveur du secrétariat a été opéré du fait de ses tâches à l'évidence plus importantes que prévu. Un bureau provisoire a été ouvert à la rue de la Condémine 22, partagé avec le Service de la culture de la Ville de Bulle et le Musée gruérien (solution transitoire). Le chef de projet Emmanuel Dayer a assuré le suivi jusqu'à la fin septembre. **MFRP** le remercie pour tout le travail effectué depuis 2019.

5. Budget 2023

5.1. Présentation par Nicolas Wyssmueller, vice-président d'OG

Pour ce budget version 1, il a fallu tenir compte d'un ensemble de contraintes qui, au début d'une telle aventure, ne sont pas simples à gérer.

Recettes : elles sont composées très largement par le soutien des communes selon la règle des 10 francs par habitant. Le différentiel de Bulle tient au fait que le chef-lieu, pour l'instant, continue à verser le delta entre ces 10 francs et les 14 francs qu'il versait avant OG. « Attribution au budget OG 2023 » : il s'agit de la **rétrocession** de la réserve que détenait l'Association CO2. Après une analyse des risques, une partie de son capital lui a été laissée pour couvrir d'éventuels risques d'annulation liée notamment au Covid-19. Le solde de 520'932.58 francs revient à OG. Le Comité a décidé de le répartir sur plusieurs exercices, à raison de 140'000.00 francs par an environ. **Donateurs privés et mécènes** : il est espéré qu'à plus long terme, ces postes augmentent pour stabiliser le plus longtemps possible la contribution des communes.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS (OG AD) du 21 décembre 2022

Dépenses : environ 227'000.00 de **charges administratives**, soit 29% du total, ce qui est relativement faible pour une association de ce genre selon les comparaisons.

Culture : pour l'instant, la part réservée à la culture est la plus importante étant donné le soutien à la Saison CO2, conformément aux statuts d'OG. Mais ce montant de 398'000.00 francs est susceptible de varier selon le projet de la nouvelle direction de la Saison CO2. Les « **Nouvelles demandes** » pourraient intervenir assez vite dès 2023. Pour ce qui est des « **Appel à projets** », l'impulsion viendra d'OG. Enfin des « **Soutiens extraordinaires** » pourront intervenir dès 2023, afin de déclencher les soutiens cantonaux. Mais il faudra d'abord que les choses se mettent en place et que les acteurs culturels comprennent le fonctionnement d'OG.

Jeunesse : discussion avec la Ludothèque de la Gruyère et le Passeport Vacances, aux prises avec d'importantes difficultés. Ebullition : il s'agit d'une tâche bulloise, mais une part importante des activités est dédiée aux jeunes, d'où le montant prévu.

Petite enfance : des projets pourraient arriver dès 2023.

Au final, NW évoque un budget cohérent, clair, fiable, qui tient compte de toutes les incertitudes et contraintes présentes. Au fil des ans, ce budget pourra évoluer.

5.2. Préavis de la commission financière

Monsieur **Christian Grandjean** relève que ce budget 2023 est le premier couvrant un exercice complet d'OG et ne peut s'appuyer sur aucun document comptable antérieur représentatif. Après attribution d'environ 21'000.00 francs au budget 2022, le solde de la rétrocession de la fortune de la Saison CO2, soit environ 500'000.00 francs, sera réparti jusqu'en 2025, soit sur une période plus longue que prévu au budget 2022, ce que salue la CF, car cela devrait permettre de maintenir à 10 francs par habitant la participation des communes jusqu'à épuisement de cette rétrocession. Les dépenses administratives ont été correctement estimées, de même que les montants alloués à la petite enfance, à la jeunesse et à la culture. Le budget 2023 s'équilibre. Conscient de la difficulté d'établir un budget en phase de démarrage et d'estimer les sollicitations à venir, la CF recommande d'approuver ce budget, qui découle d'une réflexion approfondie en l'état des connaissances actuelles de ce que sera l'activité d'OG.

VBos ouvre la discussion sur le budget 2023.

Bernard Bapst (Hauteville) rappelle que le précédent préfet, Patrice Borcard, avait évoqué le fait qu'OG ramènerait des subventions cantonales et des dons. Il se dit dès lors surpris par les maigres recettes prévues en dehors de celles provenant des communes. Il apprécie le fait que le trésor de guerre de CO2 permettra de tenir jusqu'en 2025, mais demande comment cela se passera après cette date. **JnG** répond que les subventions de l'Etat et de la Loterie romande ne peuvent pas transiter par les caisses d'OG, s'agissant d'une association intercommunale de droit public. Cela dit, les subventions d'OG aux porteurs de projets vont amener en Gruyère des subventions substantielles de la LoRo et du canton qui, si elles n'impacteront pas le budget d'OG, passeront par celui des porteurs de projets. Il insiste sur l'importance, pour le Canton et la Loro, de l'apport subsidiaire des communes, conformément à la Loi sur les affaires culturelles, apport qui déclenche des subventions cantonales considérables en cas de création professionnelle (effet levier). Par ailleurs, OG pourra faire appel à des sponsors et des mécènes pour des appels à projets. Elle a déjà reçu 5'000.00 francs de la Raiffeisen Moléson à titre

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS (OG AD) du 21 décembre 2022

d'aide au démarrage. Ces montants-là passeront par les caisses d'OG et lui permettront de mieux soutenir les projets.

Selon le souvenir d'**Eric Barras** (Châtel-sur-Montsalvens), la contribution 2023 des communes devait être inférieure à 10 francs par habitant étant donné qu'OG dispose pour cette année de la rétrocession de CO2. Il craint que ce montant de 10 francs par habitant ne puisse être maintenu longtemps alors que, lors du second vote de sa commune sur OG, on lui avait assuré que ce montant ne serait pas dépassé. **NW** répond que ces 10 francs par habitant ont toujours été présentés comme étant indépendants de la rétrocession de la Saison CO2. Par ailleurs cette rétrocession revient bel et bien aux communes via le budget d'OG, à raison de 140'000.00 francs par an sur un certain nombre d'années – entre 4 et 5 ans. Il n'a jamais été question de diminuer la contribution des communes sur la base de cette rétrocession. Quant à savoir comment financer OG lorsque la rétrocession CO2 sera épuisée, il n'est pas encore possible de le savoir. Pour l'heure, les 10 francs par habitant ne bougeront pas durant les quatre à cinq prochaines années.

Bertrand Gaillard (La Roche) demande si la Saison CO2 peut être subventionnée par le canton. **JnG** répond que la Saison CO2 reçoit des subventions de la Loterie romande, mais pas du canton. Les salles de spectacles sont financées par les communes sièges et/ou des associations de communes, mais elles ne reçoivent pas d'argent de l'Etat pour les créations qu'elles y accueillent. En revanche, les porteurs de projets qui créeront à CO2 recevront, eux, des subventions cantonales. Il est toutefois prévu dans un avenir proche des aides complémentaires de la Loterie romande et du Service de la culture du canton pour la coproduction de créations et pour la diffusion des œuvres. **MFRP** ajoute qu'actuellement, la très grande majorité des aides à la création du canton vont à des projets qui se développent dans l'Agglo de Fribourg. En créant OG, le préfet de l'époque avait pour ambition qu'une partie de cet argent soit rapatrié en Gruyère par le biais de créations qui s'y déploieraient.

Gabriella Richoz (Val-de-Charmey) demande quel rôle joue le coordinateur.

JnG répond qu'OG a des fonds à distribuer qui ne sont pas négligeables. Il s'agira donc de décider à qui donner et combien. Par ailleurs, les statuts d'OG prévoient que le coordinateur aide les différents intervenants à travailler ensemble, coordonne la mise en commun des infrastructures et conseille les porteurs de projets et les communes, que ce soit pour des projets en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la culture.

Anne-Marie Seydoux (Bas-Intyamon) demande comment les communes peuvent agir en cas de projets culturels naissant sur leur territoire. **JnG** répond que les critères d'octroi de contribution d'OG ont été validés par le Comité. Ils se réfèrent à la Loi cantonale sur les affaires culturelles qui précise le rôle des communes, à savoir le soutien aux animations culturelles sur leur territoire, notamment de leurs sociétés locales. Dans le cas d'une création professionnelle, OG pourra les soutenir, notamment dans le cas d'un projet d'ampleur régionale. Il s'agit de compléter le dispositif par une « couche » intercommunale.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS (OG AD) du 21 décembre 2022

Justine Catillaz (Gruyères) demande si les salaires d'OG sont liés à l'échelle de traitement de l'Etat de Fribourg. **NW** lui répond que non, OG n'en ayant pas l'obligation. Le Comité s'est basé sur les benchmarks du marché de l'emploi. Selon lui, ces salaires sont dans la norme.

Eric Barras (Châtel-sur-Montsalvens) demande pourquoi le budget 2023 prévoit 50'000.00 francs pour la jeunesse alors que, selon le rapport d'activités, ce secteur n'était pas encore prioritaire. **MFRP** confirme que la priorité va à la mise en place de la grille des subventions aux structures d'accueil de la petite enfance et de son règlement, ce qui ne donne lieu à aucune subvention, mais génère du travail pour OG. D'où un montant faible inscrit au budget Petite enfance pour d'éventuels projets à soutenir. Pour ce qui est de la Jeunesse, l'idée est, à terme, de monter des projets dans les différentes régions de la Gruyère, éventuellement en collaboration avec le Service de la jeunesse de la Ville de Bulle et les sociétés villageoises de jeunesse. S'ajoute le soutien à la Ludothèque, en proie à de grandes difficultés et qui n'est pour l'heure soutenue que par Bulle et quelques communes de la Gruyère alors qu'elle profite à des familles de toute la Gruyère. Idem pour le Passeport Vacances et Ebullition. **Eric Barras** juge la masse salariale élevée. **MFRP** précise que les montants inscrits comprennent les charges salariales. **JnG** ajoute que, s'agissant du secrétariat, les estimations de base du Comité se sont avérées insuffisantes au vu du travail accompli depuis août 2022. D'où l'adaptation à 50% pour 2023.

5.3. Approbation du budget 2023

OUI : 14 communes (soit 91 voix) et M. le Préfet (1).

NON : 7 communes (soit 14 voix): Châtel-sur-Montsalvens (1), Hauteville (1), Jaun (1), Crésuz (1), Val-de-Charmey (5), Botterens (1), Pont-en-Ogoz (4).

ABSTENTION : 4 communes (soit 11 voix): La Roche (4), Grandvillard (2), Bas-Intyamont (3) et Echarlens (2).

Le budget 2023 est approuvé par 94 voix contre 14 et 9 abstentions.

6. Commission Culture – Présentation de l'association et de sa mission par Nicolas Wyssmueller (président de la commission)

NW annonce qu'Emmanuel Dayer, ancien chef de projet d'OG et spécialiste de politique culturelle, en fait désormais partie en tant que membre invité. Il met l'accent sur l'un ou l'autre élément du Rapport d'activités. Notamment l'établissement des **critères d'attribution** des contributions d'OG, qui seront mis en ligne sur le site d'OG en janvier 2023. Avec la naissance d'OG, l'**Association CO2**, qui chapeaute la Saison culturelle CO2, est devenue privée. Conformément aux statuts d'OG, Jean Godel a accompagné son comité dans le processus de choix de la successeuse de Dominique Rime, Jeanne-Lucie Schmutz. La collaboration va se poursuivre étroitement. **Bulle de culture**, l'agenda culturel de la Ville de Bulle, passé à l'échelon de la Gruyère, a été cédé à OG en juillet 2022. La **plateforme culturelle cantonale** a pris Bulle de culture comme modèle, d'où une convention en cours d'élaboration pour la cession du modèle. Jean Godel participe aussi aux rencontres des **délégués culturels du canton**, ce qui montre que la Gruyère se fait une place dans le paysage culturel fribourgeois. Au final, un énorme travail a été accompli dans la mise en place d'OG. Il faut laisser désormais

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS (OG AD) du 21 décembre 2022

un peu de temps au temps pour découvrir les projets qui seront défendus par la Commission culture.

7. Commission Enfance&Jeunesse (E&J)

7.1 Présentation des prochaines étapes concernant la coordination des structures d'accueil par Patrick Audemars (président de la commission)

PA présente la mise au point des **grilles de référence** pour les structures de prise en charge de la petite enfance. Le processus remonte à 2012, quand le dossier avait été confié à l'ARG à la demande des communes de Riaz et Marsens dans le but d'uniformiser, à l'échelon du district, les grilles de référence (pour toutes les structures, avec les mêmes paliers) et le mode de calcul du revenu déterminant des parents. Afin de légaliser ce travail, la Gruyère devait se doter d'une association, en l'occurrence OG. Selon une **étude cantonale couvrant les années 2018 à 2020**, la moyenne cantonale des frais dépensés par habitant dans le domaine de la petite enfance est passé de 50 à 62 francs. En Gruyère, elle a régressé de 29 francs à 27 francs par habitant. A l'autre extrême, la Sarine est passée de 112 à 128 francs par habitant. La Gruyère est en queue de peloton.

En 2022, OG a rencontré toutes les structures (Les Lutins de Bulle, à fin janvier 2023). Le **prix coûtant à la journée des institutions gruériennes** varie de 102.00 francs à 142.40 francs. OG a aussi pour tâche de protéger les communes, d'où la fixation de plafonds : 130.00 francs par jour pour les crèches, 9.00 francs pour l'accueil familial de jour. Quant au **revenu déterminant des parents**, la volonté d'OG est de fixer son maximum à 130'000.00 francs annuels alors que la grille de référence du canton recommande d'aller jusqu'à 150'000.00 francs – d'abord fixé à 120'000.00 francs en 2012, ce montant avait été critiqué par le Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), qui doit avaliser ces grilles. Un point pose encore problème : les **points d'inflexion**. Pour 80'000.00 francs de revenu déterminant, la grille de référence de l'Etat prévoit ainsi que les parents ne paient pas plus de 40.00 francs par jour en crèche, 75.00 francs pour 120'000.00 francs de revenu déterminant. OG ne pouvant pas tenir ces points d'inflexion, l'Etat l'a autorisée à passer au-dessus – entre 45.00 et 50.00 francs pour un revenu déterminant de 80'000.00, entre 80.00 et 85.00 francs pour un revenu de 120'000.00 francs. A ce jour, **toutes les crèches se sont montrées favorables** à passer à ces nouvelles grilles de référence dès le 1^{er} août 2023. OG les accompagnera. En février 2023, Pascal Florio rédigera une synthèse et OG présentera aux communes le Règlement intercommunal relatif à l'attribution des subventions communales pour l'accueil préscolaire. A charge d'OG, ensuite, de signer des conventions avec chaque structure du district.

Ludothèque de la Gruyère et Passeport vacances de la Gruyère : les demandes sont motivées par le fait que ces structures disposent de moins en moins de bénévoles. OG estime que ces structures méritent un soutien, elles qui viennent en aide à de nombreuses familles. S'agissant de la Petite enfance, une somme est inscrite au budget, car il a été constaté que peu de choses se font dans le district pour les zéro à 4 ans.

7.2 Nomination d'un-e nouveau-elle représentant-e des communes au sein de la Commission E&J VBos rappelle que ce poste est occupé par Natacha Rumo, vice-syndique de Sorens, qui a décidé de mettre un terme à sa fonction de conseillère communale au 31 décembre 2022. Son remplacement se fera donc au début 2023, lors de la prochaine AD. Il la remercie pour son engagement.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS (OG AD) du 21 décembre 2022

8. Divers

Eric Barras affirme que les communes commencent à crouler sous les charges et appelle à les stabiliser progressivement, voire les diminuer.

Suzanne Cosandey (Grandvillard) présente un exemple calculé par elle qui montre une différence notable de la part subventionnée par les communes, bien plus élevée pour une crèche que pour l'accueil familial de jour. **PA** précise qu'au-delà d'un certain revenu déterminant (environ 80'000.00 francs), l'augmentation sera plutôt à la charge des parents. Par ailleurs, les crèches sont toujours plus chères que l'AFJ du fait de la présence de locaux et de personnel qualifié. Le tarif des crèches comprend aussi le prix des repas. **Suzanne Cosandey** s'étonne aussi du retard pris dans la mise au point des grilles tarifaires. **PA** fait remarquer qu'il avait été prévu de les faire entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022, soit deux mois seulement après l'assemblée constitutive d'OG, ce qui était impossible. De plus, une entrée en vigueur un 1^{er} août est plus pratique pour les structures (changement des enfants pris en charge). **VBos** rappelle la volonté politique d'offrir le libre choix aux parents gruériens et l'égalité de traitement entre toutes les structures du district. Dès lors, ces grilles de référence devront entrer en vigueur le 1^{er} août 2023.

La parole n'est plus demandée. **VBos** clôt la séance en remerciant le syndic de Sâles pour la mise à disposition de la Lisière et le verre de l'amitié offert aux participants. La séance est levée à 21h.

Bulle, le 23 janvier 2023



Vincent Bosson
Président

Jean Godel
Coordinateur